



# Circulaire

---

Lieu et date :

Bern-Wabern, le 19 décembre 2014

Destinataires :

- Autorités cantonales compétentes en matière de migration
- Autorités cantonales compétentes en matière d'aide sociale
- Bureaux cantonaux de conseil en vue du retour
- Services-conseils REZ de l'OIM

N° :

19 ad directive III / 4.2

---

## Fin du programme d'aide au retour en Tunisie

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole d'entente concernant l'instauration d'un partenariat en matière de migration entre la Suisse et la Tunisie, l'Office fédéral des migrations (ODM) a lancé, le 15 juillet 2012, un programme d'aide au retour en faveur des ressortissants tunisiens ayant déposé une demande d'asile en Suisse. Après sa phase initiale, limitée au 30 juin 2013, ce programme a été prolongé par une seconde phase et ce, jusqu'au 31 décembre 2014.

Au vu du fort recul du nombre de participants, l'ODM a décidé de mettre fin au programme d'aide au retour en Tunisie.

**Le dernier délai pour s'y inscrire est le 31 mars 2015.** Pour prétendre aux prestations qui s'y rapportent, le départ doit avoir lieu d'ici au 30 avril 2015 au plus tard.

Les services cantonaux responsables sont chargés de rendre attentifs tous les participants potentiels à la phase finale du programme d'aide au retour en Tunisie. A cet égard, le guide ci-joint, publié en français et en arabe, peut être utilisé comme instrument de communication.

**Adresse de contact**

Office fédéral des migrations

Division Retour

Section Afrique du Nord, Proche- et Moyen-Orient, sous-continent Indien

Quellenweg 6

3003 Berne-Wabern

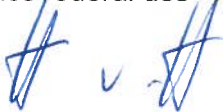
Fax 058 465 87 22

Les inscriptions et les questions concernant la participation au programme sont à adresser à Jérôme Crausaz (tél. 058 465 85 16).

La présente circulaire entre immédiatement en vigueur.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Office fédéral des migrations ODM



Urs von Arb

Sous-directeur

Annexes mentionnées